

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2010/2011

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

CP _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Tél Fixe : _____ Mail : _____

Tél Portable : _____ (Pour recevoir les informations du club)

Nom Prénom (titulaire) : _____

AUTORISATION PARENTALE : (rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(père-mère-tuteur) autorise mon enfant

- A être transporté dans le cadre des activités de l'association par un autre parent ou un membre de l'association.
- à se rendre seul et à repartir seul lors des entraînements et compétitions.
- autorise l'association à agir au mieux dans l'intérêt de l'enfant en cas d'accident nécessitant une hospitalisation urgente.

PHOTOGRAPHIES :

Durant la saison sportive, les adhérents de Sainte Luce Tennis de Table peuvent être amenés à photographier individuellement ou collectivement des jeunes joueurs. Ces clichés, obtenus par photographie numérique sont utilisés pour : Affichage à la salle, le site du club et affiches à diffusion restreinte annonçant des compétitions. La photographie ne sera ni vendue, ni utilisée à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concerne votre propre personne ou votre enfant mineur est garanti. Vous pouvez, à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, le signaler au correspondant du club, Mr Cadio Philippe 21 rue Massenet 44300 Nantes par courrier ou par mail :secretariatslitt@gmail.fr. Le respect de la vie privée est protégé par les articles 226-1 et 226-8 du code pénal, la diffusion et l'utilisation d'une image par l'article 9 du code civil.

ASSURANCES :

Obligations en matière d'assurance (Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, articles 37 et 38 Décret n° 2003-371 du 15 avril 2003) Les associations sportives ont l'obligation d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive. A ce titre, plusieurs formules de garanties d'assurances sont mises à votre disposition moyennant une cotisation complémentaire en fonction des options choisies. Je soussigné reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance de personne.

COTISATION : **Aucune inscription ne sera prise sans le règlement et le certificat médical.**

Je joue en Compétition : OUI NON Joueur muté : OUI NON

1 - Cotisation de base : 104 € - Remise Famille (90 € 2ème licencié, 65 € à partir du 3ème)

2 - Cotisation forfaitaire annuelle (maillot du club obligatoire pour joueur évoluant en compétition) : 12 €

3- Critérium Fédéral (compétitions individuelles - 4 Tours (Dates sur le site en Septembre 2010) :

Je joue au Critérium Fédéral : OUI NON

Seniors (à partir de 1992) : 41 € Juniors-Cadets (1993 à 1997) : 30 €

Minimes-Benjamins (1998 à 2001) : 26 € - Minimes Fém-Benjamines (1998 à 2001) : 13 €

--

Réglé par.....chèques :(A l'ordre de SLTT)

Total à régler

--

Nom du titulaire du compte si différent du nom du joueur :

A retourner, **dès que possible** + certificat médical + le règlement (à l'ordre de SLTT) à :

Philippe CADIO 21, rue Massenet 44300 NANTES Tél : 06 07 28 23 89

secretariatslitt@gmail.com

Ou pendant les permanences : Salle Marc Jaffret (Tennis de Table) - Dates sur notre site : <http://www.slitt.fr/>

J'ai pris connaissance du règlement intérieur

LU ET APPROUVE

SIGNATURE (pour les mineurs, signature des parents)



Ste LUCE - Tennis de Table

N° Jeunesse et Sports : 44 S 1405 (05/03/2002) N° Siret : 423 383 637 00026
Association loi 1901 N° Club FTT : 04440084

Correspondant :
Philippe CADIO
secretariatsltt@gmail.com

06 07 28 23 89

MAILLOT
SAISON 2010-2011

Cher ami(e) pongiste,

Cette année, nous allons renouveler le maillot officiel du club qui sera utilisé pendant trois saisons.

Le coût du maillot flocké est de 36€. Nous allons donc ajouter la somme de 12€ à la cotisation à partir de cette saison, et ceci pour deux saisons supplémentaires (2011/2012 – 2012/2013)

Le maillot n'est obligatoire que pour les joueurs évoluant en championnat mais il est recommandé aussi pour les joueurs en section « loisirs », ce qui donne une unité au club.

Si un joueur souhaite acheter plusieurs maillots, le premier sera donc à 12€ par an sur trois ans, les suivants seront achetés au prix de 36€.

La perte d'un maillot entraînera un nouvel achat au prix de 36€.

Nom : _____ Prénom _____ Taille _____

Quantité : _____ Montant réglé : _____

Partie à conserver

Sainte Luce Tennis de Table – Maillot du club – Saison 2010/2011

Partie à rendre avec le bulletin d'inscription

NOM : _____

PRENOM : _____

QUANTITE : _____

1^{er} maillot 12€

2^{ème} maillot 36€

TAILLE : _____

TOTAL : _____

Maillot(s) pris le : _____

SIGNATURE

(A remplir au moment de la prise du maillot)